



MAIA 84
Paca

Groupe de travail interdisciplinaire Soins d'hygiène à domicile

JEUDI 7 JUIN 2018
ADMR, Le Pontet





Tour de table

Excusés :

- Patricia BLANQUIER, IDEL, Infirmière coordinatrice IHLUP
- Régine CIARROCCHI, Coordinatrice du SSIAD DOMUSVI Orange
- Maryse FLAHAULT, Responsable du SSIAD de la Croix-Rouge
- Marlène LANDEAU, Responsable du SSIAD du CH de l'ISLE/SORGUE
- Elodie MANIKOWSKI, Infirmière libérale
- Pascale MARBOEUF, Chef de service "Evaluation et accompagnement PAPH"
- Laurence ROUSSELET-DOUCET, IDEL Avignon



Ordre du jour

Travaux et réflexions du groupe de travail

1. Evaluation de l'utilisation de la fiche « Coordonnées des intervenants » et des ajustements nécessaires
2. Présentation de l'expérimentation SPASAD de l'ADMR (Marie-Pierre Courbet)
5. Date et lieu prochaine réunion



1. Fiche « Coordonnées des intervenants à dom. et préconisation en cas de problèmes »

- Fiche destinée aux professionnels intervenant à domicile et à la personne elle-même
- Objectif : Faciliter le repérage des professionnels impliqués sur la prise en charge / l'accompagnement de la personne âgée à domicile et rappeler la procédure en cas de problème
- A afficher (avec l'accord de la personne) au-dessus du téléphone
- Fiche complétée et introduite au domicile par les SAAD et les SSIAD intervenant
- Puis actualisation réalisée par les professionnels, acteurs du changement

- Fiche élaborée
- Validation de la fiche par les directions SAAD et SSIAD du groupe de travail > fin oct.
- Diffusion de la fiche à compter du mois de novembre > fin mai (phase test 6 mois par les SAAD et SSIAD du groupe de travail)
- Retour de la phase test au 7 juin 2018 : remplissage, actualisation, freins, bénéfices, modifications à apporter
- Si test positif, diffusion généralisée (via le listing du Conseil Départemental) et sensibilisation de l'outil auprès des SSIAD et SAAD du Vaucluse (pilotes)



1. Evaluation de l'utilisation de la fiche « Coordonnées des intervenants » et des ajustements nécessaires

- Qui a pu l'expérimenter ?
- Si non, pourquoi ?
- Si oui, depuis quand ? Auprès de combien de domicile ?
- Quels sont vos retours (professionnels et personnes concernées) et analyses ?
 - Freins
 - Points positifs
 - Modifications à apporter : document, modalités pratiques de l'utilisation de la fiche

Nom/Prénom :
 Date : Actualisation le :

Médecin traitant : Nom : Tel :

Autre médecin : Nom : Tel :

Cabinet Infirmier : Nom : Tel :

N° fixe : Nom : Tel :

Nom : Tel :

SSIAD/SPASAD : Référent : Tel :

HAD : Nom : Tel :

Kinésithérapeute : Nom : Tel :

Pharmacie : Nom : Tel :

Ambulance : Nom : Tel :

Autre : Nom : Tel :

SAAD : Référent : Tel :

Portage de repas : Géré par : Tel :

Service ADPA : Référent : Tel :

Service social (mairie) : Référent : Tel :

Autre : Référent : Tel :

Famille / Aidants de proximité / personnes à prévenir :

Qualité : Nom : Tel :

Qualité : Nom : Tel :

N° D'URGENCE :

Pompier/SAMU/médecin de garde : 15/112 Astreinte SAAD :

Police secours : 17 Autre :

Autant que possible, s'appuyer sur l'aidant pour activer toute démarche

PRECONISATIONS

- En cas d'urgence, contacter le 15 ou le 112
- En cas de difficultés avec la mise en œuvre des prestations des SAAD ou des SSIAD ou pour toute information utile à la prise en charge de la personne : s'adresser aux coordinateurs des structures, dépositaires du Droit du travail et de l'application du plan d'aides ou de soins.
- En cas de dégradation de l'état général de la personne, prévoir le protocole suivant :
 - Alerter la famille et/ou le représentant légal.
 - En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir de la famille, alerter le coordinateur de service qui se met en lien avec le cabinet infirmier et/ou le SSIAD et/ou le SAAD.
 - Le cabinet infirmier ou le SSIAD alerte le médecin traitant. *S'il n'y a ni cabinet infirmier, ni SSIAD en place, le coordinateur du SAAD alerte le médecin traitant.*
- En cas de dégradation de la perte d'autonomie de la personne, inviter la personne ou sa famille à déposer une première demande ou une révision du dossier ADPA



2. Présentation de l'expérimentation SPASAD de l'ADMR (Marie-Pierre Courbet)



5. Date et lieu prochaine réunion

- > **Mardi 25 septembre ou mercredi 3 octobre**
- > **1^{er} bilan de la formation**
- « **Repérage de la fragilité de la personne âgée à domicile** » et mise en place de l'outil sur le terrain

Ordre du jour

1. Intervention de Karen LEROY- Référente SSIAD à la DD/ARS PACA- sur le questionnement juridique des professionnels concernant :
 - ✓ La protection de la personne versus privation de sa liberté des personnes dépendantes
 - ✓ la détention des clés

2. Fiche « COORDONNEES DES INTERVENANTS » au domicile
 - ✓ Dernières modifications de la fiche
 - ✓ Déploiement du document et planning

3. Réflexion sur l’élaboration d’un flyer « Missions des intervenants du domicile » (fond, forme, financements possibles)

4. Date et lieu prochaine réunion

Invités : Cf. liste en fin de document (page 4)

Annexe : Fiche « COORDONNEES DES INTERVENANTS »

1. Intervention de Karen LEROY- Référente SSIAD à la DD/ARS PACA- sur le questionnement juridique relatif à la « Protection de la personne versus privation de sa liberté » et à la « détention des clés »

la « Protection de la personne versus privation de sa liberté »

- Le professionnel est responsable par défaut de la personne âgée et doit agir dans son intérêt. La liberté d'aller et venir est un principe fondamental pour les autorités publiques mais des restrictions peuvent être envisagées pour des raisons de sécurité personnelle, si on peut prouver que la libre circulation à domicile peut entraîner des risques majeurs pour la personne (chutes, fugues...).
- Paradoxe pour les professionnels entre :
 - ✓ l'obligation de sécurité (article 311-1 du code de l'action sociale et de la famille) et
 - ✓ la garantie de la liberté individuelle d'aller et venir de toute personne prise en charge par des établissements, services sociaux et médico-sociaux (article des usagers 311-3 du code de l'action sociale et de la famille), renforcée par la Loi ASV.
- Pour les patients sous protection juridique, il faut s'adresser avant toute décision au responsable légal.
- Pour une personne avec des troubles du comportement sans mesure de protection, le professionnel responsable doit déterminer le risque le plus probable : la fugue ou l'enfermement ? La frontière est parfois ténue. Quel que soit le choix de la structure, en cas de problèmes, sa responsabilité civile et/ou pénale est engagée. Il s'agit d'une responsabilité sans faute.
- La responsabilité civile de la structure peut être atténuée dans les cas suivants :
 - ✓ des documents écrits par des médecins attestent que l'enfermement est justifié
 - ✓ une demande écrite de la personne elle-même ou de l'entouragemais ils ne protègent pas la structure de sa responsabilité pénale.
- En cas de poursuite juridique, la structure devra justifier que tout a été mis en œuvre pour faire au mieux et qu'il n'y a pas eu intention de nuire. Même si les charges ne sont pas retenues, la procédure juridique a un impact psychologique et financier non négligeable.
- La problématique du confinement de personnes susceptibles de fuguer concerne peu de cas. Il peut être intéressant de se renseigner auprès des associations d'usagers.

la détention des clés

- La détention des clés est une problématique récurrente pour les SAAD et les SSIAD. Ces services essaient de faire au mieux dans l'intérêt des bénéficiaires et de leurs employés.

- Des solutions sont envisageables :
 - ✓ Les boîtiers clés. Ce système ne peut pas être posé dans les habitats collectifs. Il est toutefois une solution pour une partie des personnes dépendantes. Autant que possible, les structures la conseillent aux familles quand elles peuvent le financer et que l'environnement le permet.
 - ✓ Les serrures portes-palier (qui empêche une personne extérieure de rentrer mais la personne âgée peut sortir de son domicile). Ce système répond aux risques de cambriolage mais ne résout pas les risques de fugues et de déambulation. Toutefois, elles peuvent être une solution pour les personnes qui sont alitées.
- Les boîtiers clés peuvent être pris en charge dans le référentiel APA, mais pas les serrures portes palier qui font partie du bâti.

2. Fiche « COORDONNEES DES INTERVENANTS » au domicile

- Prise en compte des dernières modifications et envoi aux membres du groupe de travail
- Toutes les directions n'ont pas encore validé la fiche. Délai de validation reporté à septembre
- Diffusion par les SSIAD et les SAAD du groupe de travail à compter de septembre pour la phase test septembre 2017/janvier 2018
- Après retour phase test : évaluation et corrections éventuelle et décision de la diffusion ou de la non diffusion du document
Si diffusion généralisée, envoi du document par les pilotes MAIA aux SAAD du département via le listing des SAAD du Département (Cf. Delphine DURAND, Conseil départemental) et sensibilisation à l'outil

3. Réflexion sur l'élaboration d'un flyer « Missions des intervenants du domicile » (fond, forme, financements possibles)

- La création d'un flyer simple et visuellement attractif destiné aux personnes âgées rappelant les missions de chaque intervenant (SAAD, SSIAD, IDEL) a été évoquée.
- Dans le cadre de la conférence des financeurs, un projet de bande dessinée -porté par le CLIC du Haut Vaucluse et réalisé avec et pour les seniors afin de leur expliquer les aides disponibles- a été financé et est en cours de réalisation par une dessinatrice professionnelle. Il serait intéressant de confier la création de notre flyer à cette illustratrice.
- Courriel adressé à Marion LE CORRE pour étudier les pistes de financement de ce projet (conférence des Financeurs...).

**Prochaine réunion, le LUNDI 18 septembre 2017
de 14h00 à 16h30 dans les locaux de la Croix Rouge (28 Avenue Fontcouverte 84000 Avignon)**

Liste des invités - Groupe de travail interdisciplinaire sur les soins d'hygiène à domicile			
Partenaires	Représentants	Fonction	Présence
SSIAD de l'HADAR AVIGNON	Marc CHARPENTIER	IDE	Excusé
	Michèle ROUMANILLE	Cadre de santé coordinateur	1
SSIAD de BOLLENE	Isabelle TORT	Coordinatrice	1
SSIAD du CH de CARPENTRAS	Marylène JEAN	Cadre de santé	1
SSIAD d'ENTRAIGUES de l'ADMR	Dominique ARNAUD	Responsable	1
SSIAD du CH de l'ISLE SUR LA SORGUE	Marlène LANDEAU	Responsable	1
SSIAD/ESA de SORGUES	Nathalie RAVERDY	Infirmière coordinatrice	1
SSIAD/ESA DOMUSVI ORANGE	Régine CIARROCCHI	Infirmière coordinatrice	1
SSIAD de VAISON et VALREAS	Véronique KLEIN	Infirmière coordinatrice	Excusée
SSIAD Vallis Clausa CAVAILLON	Nathalie ATIENZA	Infirmière coordinatrice	1
SAAD de l'ADMR	Marie Pierre COURBET	Chef de Service	Excusée
Réseau UNA Alpes-Vaucluse (SAAD)	Philippe LEMAITRE	Directeur	1
SAAD Senior & compagnie	Florian LOUVRIER	Directeur	Excusé
SAAD Sous mon toit	Jennifer CORDIER	Coordinatrice sociale	Excusée
SAAD AMICIAL	Sonia PORTE	Responsable	Excusée
IDEL, Velleron	Isabelle ALLISON	IDEL /Infirmière Coordinatrice PTA	Excusée
IDEL, Lapalud	Patricia BLANQUIER	IDEL / Infirmière Coordinatrice IHLUP	Excusée
IDEL, Avignon	Catherine KIRNIDIS	IDEL / Représentante Conseil de l'ordre infirmier	Excusée
IDEL, Sorgues et Carpentras	Elodie MANIKOWSKI	IDEL Sorgues	Excusée
Département, service « évaluation et accompagnement PAPH »	Pascale MARBOEUF	Chef de service	1
	Christine MARTIN-MAS	Infirmière	1
ARS Délégation départementales	Karen LEROY	Référente SSIAD	1
MAIA Avignon & communes alentours	Myriam COULON	Pilote	1
MAIA Haut Vaucluse	Sandrine LEHIANI	Pilote	1
MAIA Sud Vaucluse	Candy GRANIER-LAMOUREUX	Pilote	1